Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_02-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq mars, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 25/02/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10
Secrétaire de séance : CARESMEL Marie-Thérèse
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 10
Nombre de Voix : 10 + 1 pouvoir = 11

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

202603-02

Objet de la délibération : Renonciation au droit de préemption urbain dans le cadre des ventes de terrains situés dans le lotissement privé « Le Domaine de la Rabine ».

Monsieur le Maire rappelle la décision du 29 mars 2018 relative à l'instauration d'un droit de préemption urbain dans le bourg de Landujan sur tout ou partie des zones urbaines, U1AU et Ab.

Il porte ensuite à connaissance du Conseil les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- La DIA 0351432600001 déposée le 09/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (395m^2). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Les acquéreurs sont Dimitry BILON et Laurine BEAULAN ;

- La DIA 0351432600002 déposée le 09/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (196m^2). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreur est Xavier BRIAND ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260310-202603_02-DE

- La DIA 0351432600003 déposée le 09/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (360m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Les acquéreurs sont Marie-Laure et Fabien MARCHAND ;

- La DIA 0351432600004 déposée le 09/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (332m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreuse est Anne HERSANT ;

- La DIA 0351432600005 déposée le 09/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (511m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreuse est la SAS TRECOBAT représentée par Fabrice TREGUER ;

- La DIA 0351432600006 déposée le 18/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (452m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Les acquéreurs sont HARZO Nicolas et CHATELET Sylvie.

- La DIA 0351432600007 déposée le 18/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (375m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreur est LELIEVRE Philippe.

- La DIA 0351432600008 déposée le 18/02/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (237m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreuse Thérèse DUPERRON.

Ces DIA découlent de la division de la parcelle B2175, dans le cadre de la construction du lotissement privé « Le Domaine de la Rabine ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour les terrains mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,
DÉCIDE,

- **DE RENONCER à son droit de préemption** concernant les DIA 0351432600001, 0351432600002, 0351432600003, 0351432600004, 0351432600005, 0351432600006, 0351432600007, 0351432600008.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte et document relatif à cette décision.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360